



Appel à candidatures pour siéger en qualité de personnalité extérieure au sein du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans

Objet de l'appel à candidatures

L'Université d'Orléans se caractérise par sa pluridisciplinarité.

Elle compte 3 Unités de Formation et de Recherche, 1 école d'ingénieurs universitaire (Polytech), 4 Instituts Universitaires de Technologie, 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC), 1 Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK) et un département de formation médicale.

Près de 18 000 étudiants, dont plus de 2 000 étudiants étrangers, fréquentent un des sites de l'Université en région centre Val-de-Loire.

Sa vocation internationale s'affirme avec 14% d'étudiants de nationalité étrangère et près de 90 pays représentés. Reconnue Université Européenne à travers le réseau ATHENA et labellisée « Human Resources Excellence in Research » HRS4R.

Porteuse de plusieurs projets dans la cadre des Investissements d'Avenir, sa capacité d'innovation se traduit par le dynamisme de sa recherche et les transferts de technologie vers les entreprises régionales, nationales et internationales.

Le Campus d'Orléans bénéficie d'un écosystème d'excellence scientifique avec 25 unités de recherche. Son offre de formation, riche en filières professionnelles, se développe en lien fort avec la Recherche. Les dispositifs d'accueil et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et des adultes contribuent à faire de l'Université d'Orléans un acteur majeur du développement territorial.

L'Université d'Orléans est appelée à renouveler intégralement la composition de ses conseils centraux, dont le conseil d'administration, lors d'élections qui se dérouleront en novembre et décembre de cette année.

Le conseil d'administration a pour rôle de déterminer la politique de l'établissement. A ce titre, il vote notamment le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance et le budget de l'université.

En application des dispositions en vigueur du code de l'éducation et des statuts de l'Université d'Orléans, cette instance comprend trente-six membres (voir détail en annexe), dont **quatre personnalités extérieures désignées à titre personnel, après un appel public à candidatures, répondant aux profils suivants :**

- un(e) personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise;
- un(e) représentant(e) des organisations représentatives des salariés;
- un(e) représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés;
- un(e) représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur.

Au moins un(e) de ces quatre personnalités désignées à titre personnel aura par ailleurs la qualité d'ancien diplômé de l'Université Orléans.

Conditions et modalités de désignation :

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un des conseils ou commissions suivants : conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire, commission de la recherche.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonction dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalité extérieure.

Les quatre personnalités extérieures seront désignées à titre personnel au terme de l'appel à candidature, par un vote de l'ensemble des membres nouvellement élus du conseil d'administration et des autres personnalités extérieures membres du dit conseil, préalablement désignées.

Compte tenu des dispositions du code de l'éducation, le choix final de ces quatre personnalités tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et le CNRS afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des huit personnalités extérieures membres du conseil d'administration de l'université.

Mandat des personnalités extérieures membres du conseil d'administration de l'Université d'Orléans

Les nouveaux membres élus du conseil d'administration et les nouvelles personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et le CNRS se réuniront le **lundi 16 décembre à 9h30** pour la désignation des nouvelles personnalités extérieures du conseil d'administration désignées à titre personnel, sur la base des candidatures réceptionnées jusqu'au **29 novembre à 12h**.

Le mandat des personnalités extérieures du conseil d'administration est d'une durée de quatre ans. Il est renouvelable.

Il débutera à compter de la première réunion du conseil d'administration convoquée pour l'élection du (de la) président(e) de l'université. Les personnalités extérieures participeront à cette élection, prévue le **jeudi 23 janvier à 9h30**.

Toutes les personnalités extérieures siègent à part entière et ont voix délibérative au sein du conseil d'administration.

Elles siègent à titre bénévole.

Modalités de dépôt de candidatures

Les candidatures peuvent être adressées sous format numérique aux deux adresses suivantes : president@univ-orleans.fr et saj@univ-orleans.fr, **au plus tard le vendredi 29 novembre 2024, minuit** et doivent comprendre obligatoirement :

- le formulaire de candidature joint en annexe 1, dûment rempli, signé et daté ;
- une copie d'une pièce d'identité ;
- un curriculum vitæ ;
- une lettre d'intention ;
- une copie du diplôme pour les anciens diplômés de l'Université Orléans ;
- Sauf pour les représentants légaux des entreprises, syndicats et lycées, une lettre de mandat signée du représentant légal de l'entité, attestant de l'habilitation du candidat à représenter cette dernière.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, Mme Camille AMELINEAU au 02.38.56.78.24, Mme Marlène SUKIENNIK au 02.38.49.25.51, M. Kevin JOINNIN au 02.38.49.47.97, ou Mme Julienne NEUHAUS au 02.38.41.72.25.

Courriel : saj@univ-orleans.fr



**DECLARATION DE CANDIDATURE
POUR SIEGER EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ EXTERIEURE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ D'ORLEANS**

A déposer avant le vendredi 29 novembre 2024, 12h

NOM USUEL :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

TÉLÉPHONE :

CATÉGORIE AU TITRE DE LAQUELLE VOUS POSTULEZ :

- Catégorie 1 : personne assurant les fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
Nom de l'entreprise (joindre un organigramme) :
.....
.....
- Catégorie 2 : représentant des organisations représentatives des salariés ;
Nom de l'organisation et coordonnées du responsable de l'organisation :
.....
.....
- Catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés ;
Nom et coordonnées du responsable de l'entreprise :
.....
.....
- Catégorie 4 : représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur ;
Nom et coordonnées du proviseur :
.....
.....

VOUS AVEZ ÉGALEMENT LA QUALITÉ D'ANCIEN DIPLÔMÉ DE L'UNIVERSITÉ D'ORLEANS :

- Non
- Oui (préciser le diplôme obtenu et l'année d'obtention) :
.....
.....

Fait à

Signature du candidat

Le

Merci de bien vouloir joindre à cette candidature :

- une copie d'une pièce d'identité,
- un curriculum vitæ,
- une lettre d'intention,
- copie du diplôme pour les anciens diplômés de l'Université Orléans,
- une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée
- Sauf pour les représentants légaux des entreprises, syndicats et lycées, une lettre de mandat signée du représentant légal de l'entité, attestant de l'habilitation du candidat à représenter cette dernière.

Composition du conseil d'administration de l'université D'Orléans

Le conseil d'administration comprend trente-six membres :

- seize représentant(e)s des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- six représentant(e)s des usagers inscrits dans l'établissement ;
- six représentant(e)s des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ;
- huit personnalités extérieures à l'établissement.

Les huit sièges réservés aux personnalités extérieures sont répartis ainsi qu'il suit :

- trois représentant(e)s des collectivités territoriales, désigné(e)s par celles-ci :
 - o Région : 1 siège
 - o Métropole d'Orléans : 1 siège
 - o Département du Loiret : 1 siège
- un représentant(e) du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- quatre représentant(e)s, dont au moins un a la qualité d'ancien(ne) diplômé(e) de l'université, désigné(e)s après un appel public à candidatures, notamment via le site internet de l'université d'Orléans, par les membres élus du conseil et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'organisme de recherche, dont au moins :
 - o une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
 - o un représentant(e) des organisations représentatives des salariés ;
 - o un représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés ;
 - o Un(e) représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur.